



AMIENS-NORD

La Zone de Sécurité Prioritaire



La ZSP, un territoire prioritaire



La ZSP Amiens nord inclut la zone urbaine sensible d'Amiens nord ainsi que les voies pénétrantes du quartier.

La ZSP Amiens nord est délimitée :

- au **nord** : par la **rocade** ;
- au **sud** : par la **chaussée Saint-Pierre** ;
- à l'**ouest** : par la **rue Franklin Roosevelt** ;
- à l'**est** : par le **boulevard des Fusillés**.

Un territoire, des besoins, une ambition

- **1 Amiénois sur 5** habite les quartiers nord.
- **Une population jeune** : **1** habitant sur **3** a moins de **20** ans.
- **Une population aux revenus modestes** : **4** actifs sur **10** ne sont pas diplômés. Le chômage touche **1** jeune sur **2** entre **15** et **24** ans.
- **Un habitat majoritairement collectif** (75%) et à **loyer modéré**.
- **1 acte de violence urbaine sur 2** dans la circonscription de sécurité publique d'Amiens est commis dans les quartiers nord (incendies de véhicules et de poubelles, jets de projectiles...).



► Réprimer les actes de délinquance

Nos objectifs prioritaires :

- **réduire les violences urbaines** (incendies volontaires, violence envers les institutions et les services publics) ;
- **réduire les atteintes à la tranquillité publique** ;
- **réduire les vols avec violences** (car-jacking, bike-jacking) et les atteintes aux personnes ;
- **démanteler les réseaux** de trafics de stupéfiants.

Les moyens mis en œuvre :

- **renforcer la visibilité des policiers** sur la voie publique ;
- **empêcher les comportements troublant l'ordre public** en restreignant la vente d'acide chlorhydrique aux mineurs, la vente de carburant au détail, ou encore l'utilisation d'artifices et de lanceurs de paint-ball) ;
- affiner les **missions de renseignement** et développer les **investigations judiciaires**.

Un comité pour la sécurité intérieure

Le comité opérationnel de coordination de la sécurité intérieure (COCSI) est placé sous la co-direction du préfet et du procureur de la République. Il permet les **échanges d'information** entre les services de police, le parquet et le cabinet du préfet, et **aiguille les opérations** ainsi que les **mesures de police administrative** (comme les arrêtés d'interdictions).



> Garantir la tranquillité de tous

Nos objectifs prioritaires :

- **améliorer la qualité de l'espace public** pour limiter les atteintes à la tranquillité ;
- **coordonner les actions de prévention** entre tous les partenaires.

Les moyens mis en œuvre :

- **améliorer la physionomie de l'espace public** ;
- **resserrer les liens avec les habitants et leurs associations**, notamment par le biais des cellules de veilles, des comités de liaison police-population ou encore des actions de politique de la ville ;
- **renforcer la coordination des actions préventives** avec l'Education nationale, le conseil général de la Somme, Ametis et l'OPAC d'Amiens, notamment grâce à la nomination d'une sous-préfète en charge de la politique de la ville ;
- **augmenter les moyens du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)** en ciblant davantage ses actions sur la ZSP (+25 % en 2013).

Un comité des partenariats

Le comité opérationnel des partenariats (COP), est placé sous la co-direction du préfet et du maire d'Amiens. Il traite de **sujets thématiques** en associant les **acteurs concernés** : les bailleurs sociaux sur le bâti, Ametis sur les transports publics, les établissements scolaires sur la violence à l'école, les professions médicales et les grands services publics sur la sécurité de leurs interventions...



Le point d'étapes à 6 mois

Annoncée le 3 août 2012, la Zone de Sécurité Prioritaire d'Amiens nord a été installée le 25 septembre. Les premiers enseignements de ce dispositif à long terme peuvent être tirés, sous la forme d'un point d'étape.

Les renforts en sécurisation

Depuis son installation, en septembre 2012, la ZSP Amiens nord bénéficie de la **présence quotidienne en sécurisation d'une demi-unité de CRS**, soit près de 40 fonctionnaires chaque soir. En 6 mois, ils ont procédé à **218 interpellations** d'auteurs de faits délictueux.

Les premiers résultats

Du 15 août 2012 au 31 mai 2013, **315 faits de violences urbaines** ont été recensés contre 488 sur la même période en 2011 et 2012, **soit une baisse de 35,5%**. On note une diminution de 25,5% des feux de véhicules, de 55% des incendies de poubelles et de 36% des jets de projectiles.

Grâce à l'action des policiers sur la voie publique, les **violences crapuleuses** ont diminué de **15%**, et les **vols à la roulotte de 31,5%**.



Des avancées concrètes

De nombreuses mesures et opérations sont le fruit des échanges au sein des comités de pilotage partenariaux de la ZSP.

Par exemple, le ciblage du renseignement a permis le démantèlement de deux réseaux de **trafic de stupéfiants** par la Police Judiciaire et le Groupe d'Intervention Régional. Il a également conduit le préfet à restreindre la vente et le transport de carburant à emporter, ou l'utilisation d'artifices ou de lanceurs paint-ball, fréquemment utilisés dans le cadre d'atteintes aux biens ou aux personnes.

Dans le cadre des partenariats, les forces de police ont pu sécuriser, en lien avec les bailleurs sociaux et la ville d'Amiens, les **chantiers de rénovation** urbaine ou, encore, les trajets des **lignes de bus** aux horaires les plus sensibles. Des conventions sont en préparation afin d'améliorer la coordination entre partenaires.

En coopération avec la **gendarmerie nationale**, l'utilisation d'un **hélicoptère** permet d'améliorer l'efficacité de l'action de la police.

Enfin, la poursuite de l'**enfouissement des containers** par Amiens Métropole ainsi que l'**action contre les tags** permettent d'améliorer progressivement la qualité de l'espace public.

La ZSP en chiffres

- **40** fonctionnaires de compagnie républicaine de sécurité environ chaque soir, tant que la situation l'exige
- **53 040** heures de présence de CRS depuis septembre 2012
- **362** interpellations d'auteurs d'infractions
- **17** arrêtés préfectoraux de police administrative
- **-35,5%** des faits de violences urbaines
- **-15%** des violences crapuleuses
- **-31,5%** des vols à la roulotte



Etendre l'action à tous les champs de la politique de la ville

L'action dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire est prolongée par un plan de politique de la ville rénové, permettant de garantir, sur le long terme, un meilleur vivre ensemble pour tous les habitants des quartiers nord d'Amiens.

Coordination

Création d'un poste de **sous-préfet en charge de la politique de la ville**.

Monde associatif

Soutien du monde associatif, créateur de lien social dans les quartiers, par un important renforcement des **moyens de l'ACSé** et le lancement d'un **travail sur la mémoire des quartiers** et l'histoire des habitants.

Rénovation urbaine

Prorogation d'un an de la **convention ANRU** afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie.

Revitalisation commerciale

Mobilisation de l'EPARECA, l'établissement pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, pour revitaliser le centre commercial du Colvert.

Priorité à l'emploi

Déploiement des **Emplois d'avenir**, dispositif visant les jeunes peu ou pas qualifiés et les jeunes des quartiers, et expérimentation à Amiens des **Emplois francs**, pour l'accès à l'emploi des jeunes diplômés des quartiers dans les entreprises.

Partenariat nouveau avec **Pôle Emploi**, qui va mettre en place un accompagnement spécifique des jeunes demandeurs d'emploi des quartiers.



Police nationale

- **Hôtel de police**
1 rue du Marché-Lanselles
Tél. 03 22 71 53 00
- **Poste de police du secteur nord**
rue Georges-Guynemer
Tél. 03 22 66 34 00

Police municipale

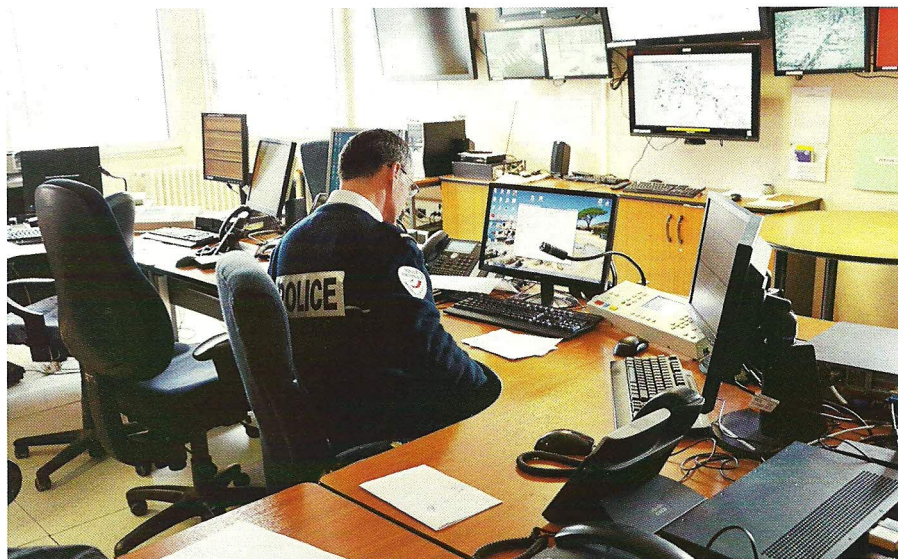
- **Centre de sécurité urbaine
poste central**
12 place au fil
Tél. 03 22 22 25 50
- **Poste secteur nord**
Atrium, avenue de la Paix
Tél. 03 22 22 24 30

Parquet

- **Bureau d'aide juridictionnelle**
Palais de Justice T.G.I. d'Amiens
14 rue Robert de Luzarches
Tél. 03 22 82 35 00

Numéros d'urgence

- | | |
|----------------------|-----|
| • Police Secours | 17 |
| • SAMU | 15 |
| • Pompiers | 18 |
| • Depuis un portable | 112 |



Une page internet dédiée

Retrouvez les informations et les actualités de la ZSP Amiens nord sur sa page web dédiée sur le site internet de la préfecture de la Somme :

www.zsp.somme.gouv.fr

Un formulaire de contact anonyme

La préfecture de la Somme a mis en place un formulaire de contact permettant de faire part de vos suggestions ou doléances, avec la possibilité de rester anonyme.

Zone de sécurité prioritaire (ZSP) Diagnostic et objectifs de la ZSP Amiens-Nord Carte de la ZSP Une méthode au service de l'action Point d'étape à 6 mois Télécharger la plaquette Formulaire de contact ZSP (anonyme si vous le souhaitez)	<h3>Formulaire de contact ZSP (anonyme si vous le souhaitez)</h3> <p>Attention, ceci n'est pas un formulaire de plainte ni de pré-plainte en ligne.</p> <p>Ce formulaire vous permet de faire part de vos questions, de vos suggestions et ou de vos doléances relatives à la Zone de sécurité prioritaire d'Amiens-Nord</p> <p>Ce formulaire peut rester totalement anonyme.</p> <p>1. Précisez l'objet <input type="text" value="Sécurité"/></p> <p>2. Écrivez votre message * <input type="text" value="Tapez votre message ici"/></p> <p>Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas bénéficier de l'anonymat et recevoir une réponse ou obtenir un contact, merci de nous indiquer vos coordonnées ci-après :</p> <p>3. Nom <input type="text" value="Facultatif"/></p> <p>4. Adresse mail <input type="text" value="Facultatif"/></p> <p>5. Numéro de téléphone <input type="text" value="Facultatif"/></p> <p><input type="button" value="Envoyer"/></p>
---	--